

Compte rendu de la séance du 04 décembre 2017

Secrétaire(s) de la séance: Sylviane MAUCOTEL

Présents: Tous

1/ Approbation des compte rendus des 17 et 08 novembre 2017: OK à l'unanimité

2/ 1/Deuxième projet éolien: Coté Pierrefitte/Nicey

Après en avoir délibéré le conseil municipal 3 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre, donne un avis favorable sur le projet d'implantation d'une éolienne, son aménagement et les mesures proposées.

Donne à l'unanimité un avis favorable sur les conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation du parc éolien., et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les documents nécessaires à la construction , à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien.

2/2Convention de servitudes sur les voiries et les parcelles de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la convention.

2/3 Autorisation de la commune à la SPENPB de déposer les demandes administratives et avis du maire sur les conditions de démantèlement et remise en état du site en fin d'exploitation

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable sur l'ensemble de ces mesures.

3/ 1Pour l'ensemble des deux projets (2 éoliennes de 3MW) estimé sur 20 ans.:

- La fiscalité annuelle pourrait être de 15 150 euros,
- Le loyer annuel chemins 900 euros
- La mesure annuelle : 3000 euros
- **La mesure forfaitaire unique: 20 000 euros**

3/ 2 Choix des mesures de compensation et d'accompagnement

Suite à la réflexion entreprise précédemment le conseil retient les projets suivants:

- mesures compensatoires: Agroforesterie
- mesures d'accompagnement: Sentier touristique Motte castrale avec parking, panneaux, aménagement...

Toiture de la chapelle

Bureau du secrétariat de mairie avec accessibilité

Reprise et aménagement de la maison MARTIN

Le choix définitif parmi ces projets sera fait ultérieurement.

4/ Aménagement ossuaire

Le conseil municipal valide définitivement l'aménagement d'un ossuaire (caveau avec pierre tombale en granit)

5/ Questions diverses

Logement communal , la première adjointe doit demander un devis pour la mise aux normes du conduit du poêle.

Affouages: le montant de la valeur des affouages 2017 est estimé à 840 euros par l'ONF.